

Qu'est-ce que le "Heimatschutz"? : Qu'est-ce qu'il n'est pas?

Autor(en): **Aebi, Peter**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **70 (1975)**

Heft 1-fr

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-174469>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Qu'est-ce que le «Heimatschutz»? Qu'est-ce qu'il n'est pas?

Il est peu de notions, relatives au mot *Schutz* (protection) qui donnent lieu à des interprétations aussi variées et aussi personnelles que celle de *Heimatschutz*. Protection de la nature, protection de l'environnement, ou des monuments historiques, sont aussi des notions diversement interprétées, mais pour l'essentiel on s'y retrouve toujours; parce que la nature, l'environnement, le patrimoine architectural, sont des éléments de notre vie et de notre univers relativement bien définis, et peu sujets à de fausses interprétations.

Il en va, semble-t-il, autrement pour la patrie (*Heimat*). C'est une notion qu'il faudrait d'abord élucider pour pouvoir en déduire ce qu'est et n'est pas le *Heimatschutz*. Or, il paraît évident qu'elle ne peut pas l'être objectivement. Et pourtant, si le *Heimatschutz* entend assumer, à l'avenir aussi, son importante mission spécifique, une définition précise sera nécessaire.

La «patrie» est tout d'abord la région, la commune, le paysage, et éventuellement le voisinage, où l'on a grandi. Avec cette région, tout homme a des relations particulières – bonnes ou mauvaises, peu importe. Sous sa seconde forme, la patrie existe dans notre esprit. Là encore, les influences du premier âge sont un facteur essentiel. Selon les prédispositions et les expériences de jeunesse, les premières influences se renforcent à l'âge adulte, ou bien elles sont éliminées par un autre univers moral, jusqu'à ce qu'une nouvelle patrie spirituelle, paraissant meilleure à l'individu, surgisse en lui.

Des éléments de cette patrie spirituelle peuvent être la conscience de ce que représentent la tradition, la valeur de l'héritage culturel, et aussi la conscience du fait national. Nous sommes obwal-

diens, bernois, zuricois, suisses. Nous ne sommes cependant guère européens, ou nous le sommes tout au plus abstraitement, mais non pas corps et âme. Et c'est ici que pointe la périlleuse notion de patrie, à propos de *Heimatschutz*: elle a un contenu émotionnel qui est, certes, nécessaire, mais qui doit s'accompagner d'une vue élaborée, raisonnée, de ce bien qu'est la «patrie». La protection du patrimoine architectural va bien au-delà de l'idée de *Heimatschutz*, parce qu'ici ce sont beaucoup moins les émotions que les données historiques et artistiques qui sont déterminantes.

La palissade de jardin en roues de char, la vieille carriole fleurie de géraniums devant le poste d'essence, les grilles de fer forgé aux vasistas du bloc locatif de huit étages, peut-être considérées par les propriétaires et les architectes comme de bonnes «garnitures Heimatschutz», ne sont pas des éléments acceptables au sens du *Heimatschutz*. Même le grenier de l'Emmental, «plein de style», qu'on a transplanté sur un coteau boisé dominant Engelberg, est du «Heimatschutz» mal compris, si beau et confortable qu'on le trouve en tant que chalet de week-end. Ce grenier appartient à une ferme, à un village de l'Emmental, bref à une région dont il est l'émanation historique, et c'est là seulement qu'il peut, à certaines conditions, devenir pratiquement habitable (mais ce n'est pas la tâche du *Heimatschutz*). Tout aussi faux est le camouflage d'une station de télésiège du Hasliberg sous la forme mal imitée d'une ferme du Simmental. Car il suffit de passer derrière la façade pour voir le trou béant de l'installation de départ et d'arrivée, avec ses roues et ses câbles. Ce qui est juste et honnête est de ne pas cacher que se trouve là une station de télésiège: une chose moderne dans un habit moderne – qui peut d'ailleurs fort bien avoir un revêtement de bois. Quant au «chalet» démesuré contenant une vingtaine de logements, c'est aussi mauvais qu'un locatif plaqué de bois, et ne correspond en rien à l'idée de *Heimatschutz*, bien qu'on ne cesse, à la radio, à la télévision et dans la presse, de présenter à sons de trompe de tels bâtiments comme exemplaires.

On doit entendre par *Heimatschutz* quelque chose d'aussi authentique que l'engagement personnel envers la patrie, la vie, nos semblables. Toute attitude trompeuse ou artificielle se trahit et ne peut que déplaire. L'orgue de cinéma est bien un orgue, comme son nom l'indique, mais il n'a pas du tout le même son qu'un orgue d'église. En ce sens, *Heimatschutz* signifie maintien véritable d'un patrimoine ancien et de valeur, allié à la possibilité de le rendre vivant et utilisable – et non pas objet de mu-

sée. D'un autre côté, reconnaître la valeur des intéressants apports de notre temps est un complément essentiel: il ne faut pas toujours croire qu'un *make up* traditionnel soit indispensable. La rénovation d'une ancienne ferme où l'on incorpore adroitement des installations sanitaires et de chauffage modernes est aussi bien l'affaire du *Heimatschutz* que la participation à l'élaboration de plans directeurs locaux et à l'aménagement d'établissements agricoles modernes, qui ressemblent plus à de petites entreprises industrielles qu'à des fermes traditionnelles. Car l'ancien et le nouveau s'accordent presque toujours, dans la mesure où règnent le bon goût et la réflexion, et non pas la fausse croyance en une inévitable opposition. Le temps où les nouvelles fermes, rationnellement conçues et pourvues d'un équipement moderne, devaient être construites selon les formes d'autrefois, où les fabriques devaient adopter une architecture traditionnelle, et les maisons d'habitation imiter les chalets, est passé. La tâche du *Heimatschutz* est d'avoir une attitude positive à l'égard des méthodes de construction et des formes modernes, lorsqu'on peut les tenir pour éprouvées, et non de se préoccuper en premier lieu de la disposition des fenêtres et de leurs géraniums.

Peter Aebi

(tiré de «Heimatschutz in Obwalden»)



Les corps de bâtiments modernes devraient, par leurs volumes, rester à l'échelle d'un site, et non point dépasser la mesure.

Ci-dessous: L'église paroissiale et de pèlerinage de Sachseln est, parmi les sanctuaires des débuts du baroque, l'un des plus marquants de notre pays.

